



PROCES-VERBAL Du CONSEIL MUNICIPAL du 13 Février 2017

ETAIENT PRESENTS

Jean-Michel BERNIER	Philippe ROBIN (jusqu'à 22h15)	Cécile MARQUOIS	Jacques BROCHARD
Jean-François MOREAU	Marie-Claude HENNON	Estelle GERBAUD	Jacqueline PILLOT
Christophe BEALU	Maguy DUBRAY	Émile BREGEON	Albert MERCERON
Pierre BUREAU	Christelle GAZEAU	Bruno COTHOUIS	Marinette TALLIER
Robert BONIN	Bérangère BAZANTAY	Françoise BLAIS	Pascale LEFEVRE
Michel PANNETIER	Marc BONNEAU	Dominique LENNE	Pascale FERCHAUD
Josette DUFAURET	Franck BEILLOUIN	Véronique VILLEMONTAIX	Emmanuelle MENARD
Michel CHARRIER	Cécile GUINEFOLEAU	Yannick CHARRIER	

ABSENTS EXCUSES

Erik BERNARD	Marie JARRY	Philippe ROBIN (à partir de 22h15)
--------------	-------------	---------------------------------------

POUVOIRS

Erik BERNARD à Jacqueline PILLOT	Marie JARRY à Emmanuelle MENARD	Philippe ROBIN à Michel CHARRIER (à partir de 22h15)
-------------------------------------	------------------------------------	--

Secrétaire de séance : Albert MERCERON, assisté des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.

Assistaient également :

Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services

Mathieu LEGAY - Directeur Général des Services Adjoint

☪

Constatant que le quorum de l'Assemblée est atteint, Monsieur BERNIER déclare la séance ouverte.

☪

Installation d'un nouveau conseiller municipal

Suite à la démission de Madame Gaëlle BERNAUD, conseillère municipale, réceptionnée le 23 janvier 2017, il convient d'installer un nouveau conseiller municipal et de modifier le tableau municipal.

L'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales indique que «les démissions des membres du conseil municipal sont adressées au maire. La démission est définitive dès sa réception par le Maire, qui en informe le représentant de l'État».

L'article L 270 du Code Électoral précise que « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit».

C'est donc Monsieur Franck BEILLOUIN qui est installé dans ses fonctions, en qualité de conseiller municipal.

Le Secrétaire de séance,

Albert MERCERON



Le Maire,

Jean-Michel BERNIER